

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 2 novembre 1868

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 3 p. (342r, 343r, 344v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 2 novembre 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45809>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 novembre 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 19, rue du Sommerard, Paris

Description

Résumé Sur un foyer inventé par Cantagrel. Godin explique à Cantagrel pourquoi il lui a proposé d'être seulement fabricant pour Cantagrel : « En général, ceux qui n'ont pas pratiqué ne savent pas la distance qu'il y a de l'idée à la mise en pratique avec profit, et quand l'on s'est sacrifié, on risque encore de mériter les reproches de l'inventeur de l'idée qui toujours croit à une merveille dans ce qu'il a conçu. » Il lui indique que s'il faisait entrer l'appareil dans son exploitation commerciale et industrielle, il lui verserait un prix débattu entre eux par appareil vendu. Il lui rappelle que l'idée de son foyer est dépendante d'idées déjà brevetées par lui et il l'avertit qu'au cas où il s'adresserait à un autre fabricant, il pourrait revendiquer ses droits. Godin ajoute qu'il a plus de nouveaux modèles qu'il ne pourra faire fabriquer en 1869, qu'il ne veut pas négliger ses affaires ni être accusé de négligence par Cantagrel et qu'il ne peut lui faire les mêmes conditions qu'il avait faites à Jacquet. Godin conclut en indiquant à Cantagrel qu'il peut faire fabriquer à Paris et conserver sa liberté à son égard, ou bien profiter des avantages des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire.

Notes

- Godin répond à la lettre que Cantagrel lui écrit le 1er novembre 1868, conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 17 (2) c).
- François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 7 novembre 1868 (Cnam FG 17 (2) c).
- Lieu de destination : d'après l'adresse mentionnée par Godin dans le pouvoir adressé à Cantagrel le 28 septembre 1868 (FG 17 (2) C, image 539).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Jacquet](#), [François Alphonse](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 17/01/2024
